



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14-01-2026 /

Dossier complet le : 14-01-2026 /

N° d'enregistrement : 011601/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'augmentation de la capacité de traitement par découpage de la presse cisaille présente sur le centre de transit, regroupement de déchets métalliques de la société SORECFER ZI de la Marquise, 132 bis chemin du Pouget à Saint-Pantaleon-de-Larche.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SO REC FER SOCIETE DE RECUPERATION

Raison sociale

SO REC FER SOCIETE DE RECUPERATION

N° SIRET

42356998700054

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

ELOY

Prénom(s)

ALISON

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SORECFER basée à Brive (19) est spécialisée dans la collecte de déchets industriels de métaux ferreux non ferreux. Elle a ouvert en 2025 un nouveau site de transit tri regroupement préparation de déchets métalliques non dangereux sur un terrain localisé chemin du Pouget à Saint-Pantaleon-de-Larche (19600). Cette activité a pris place sur une plateforme bétonnée permettant la réception et la gestion des déchets sur près de 7000 m². Les déchets sont apportés directement sur le site par les véhicules de transport de la société SORECFER et par des véhicules de divers fournisseurs professionnels. Des équipements ont été mis place pour la gestion des déchets : pont-bascule (pesage), box de stockage en béton (transit, regroupement), bennes (transit, transport), presse-cisaille (conditionnement, préparation). Les eaux pluviales de ruissellement sont dirigées sur un bassin de rétention puis dans une station de traitement avant rejet sur le fosse extérieure de la zone d'activités de la Marquisie. La zone de chalandise correspond au département de la Corrèze (19) et des départements proches. A ce jour après plusieurs mois d'exploitation et face à la demande croissante de ses clients fournisseurs et afin d'optimiser le transport vers les filières de recyclage elle doit augmenter les

4.2 Objectifs du projet

Proposer un service, répondre aux besoins de collecte, tri, transit, regroupement de déchets métalliques des ménages, des entreprises et collectivités du secteur. Améliorer la part valorisable des déchets sur le département et la région. Augmenter la capacité de traitement par découpage à la presse cisaille, ce qui permet de réduire le volume des déchets et optimiser grandement les coûts des opérations de transports des déchets vers leurs filières de recyclage, ainsi de diminuer la consommation de carburant (énergie fossile) et réduire donc les émissions de CO₂.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La surface totale du site avoisine les 8032 m². Le site est déjà clôturé et aménagé, il comprend : - un bâtiment de près de 56 m² avec réception pesage, bureaux et des locaux sociaux ; - un pont bascule pour le pesage des matières entrantes et sortantes ; - des voies de circulation, parkings et notamment une plateforme bétonnée extérieure de dépôt, tri, transit, regroupement et traitement via une presse cisaille des déchets ; - des box extérieurs en mega-blocs en béton pour le transit/regroupement des déchets métalliques et les DEEE ; - un réseau de collecte, 'un bassin de rétention et d'une station de traitement des eaux pluviales de ruissellements (séparateur decanteur d'hydrocarbures) des aires extérieures ; - quelques espaces verts ; - des caméras de surveillance, un poteau incendie.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les opérations de collecte, transit, tri, traitement, expédition de déchets se déroulent 5 jours sur 7, du lundi au vendredi de 8h à 17h30. Elles ne seront pas modifiées du fait de l'augmentation de la capacité de la presse-cisaille. Les activités se feront telles que cela figure sur le plan d'ensemble du site joint en annexe 5. Les apports des professionnels sur le centre se font au moyen de véhicules lourds et légers sont estimés à 20 par jour. Les seuls déchets acceptés sont les déchets métalliques ferreux et non ferreux non dangereux et les DEEE. Sont interdits les produits explosifs et radioactifs. À leurs arrivées, les véhicules de transports passent par un pont bascule afin d'effectuer la pesée des matières. Un contrôle visuel est effectué par la société SORECFER, si acceptation, les déchets sont ensuite déchargés selon leur nature sur leurs zones de stockage correspondantes. Les déchets collectés font l'objet soit uniquement d'un tri et regroupement par classe pour certains déchets métalliques, soit d'un traitement par découpage au moyen d'une presse-cisaille thermique mobile placée au Sud-Est du site. Les différentes matières sont ensuite expédiées en filières de recyclage. L'opération de traitement des déchets par découpage vise à réduire leur volume et ainsi optimiser le transport en filières de recyclage. Les entreposages de déchets pour tri et transit ne dépassent pas les 3 m de hauteur. Tandis que les matières à traiter par la presse-cisaille et les matières traitées peuvent atteindre au maximum 6 m au sommet du tas. La presse-cisaille pourra donc découper 100 tonnes par jour de déchets métalliques. Le site est entièrement revêtu au sol d'aires étanches (dalles béton et bitume) raccordées à un bassin de rétention puis un dispositif d'épuration des eaux de ruissellement par

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation au titre de la législation sur les ICPE uniquement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la parcelle cadastrale - Surface cloturee : 8032m ² Surface du bâtiment : 56m ² Surface espaces verts : 753m ² Surface d'exploitation (voirie, parking, stockages) extérieure: 6825m ² Capacité de la presse-cisaille passage de 9,9 a 100t/j	(9,9 a 100 , t/j)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 132 Voie : Rue Du Pouget

Lieu-dit :

Localité : 132 Rue Du Pouget 19600 Saint-Pantaleon-de-Larche

Code postal : 19600 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 01°47'10"E Lat. : 45°15'95"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Saint-Pantaleon-de-Larche approuve le 18 novembre 2021. Zone Ux, zone industrielle de la Marquisie

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Declaration initiale d'ICPE (dossier n°A-4-GSB3JQDJN) en date du 07/10/2024 AVANT: ICPE 2713-2 pour une surface de 600m² regime declaration ICPE 2791-2 pour une capacite de 9,9 t/j regime declaration controlee APRES: ICPE 2713-2 pour une surface de 900m² regime declaration ICPE 2791-1 pour une capacite de 100 t/j regime autorisation ICPE 2711-2 pour un volume de 180m³ sous regime declaration NB: pas de modification de la surface du perimetre d'exploitation des activites

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches et en aval hydraulique du site sont les suivantes : - ZNIEFF de type 2 : La vallee de la Vezere d'Uzerche a la limite departementale a 780 m a l'Ouest ; - ZNIEFF de type 1 : Gravieres de Larche a 4.9 km au Sud-Ouest.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Deux zones de protection biotope sont recensees dans un rayon de 10 km du site : - La Vallee de la Couze et de la Cote Pelee a 6.9km au Sud ; - Le Cirque de Ladou a 8.5 km au Sud-Ouest.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) concernant les infrastructures routières du département de la Corrèze approuvé le 9 juillet 2024. L'autoroute A20 à 677 m à l'Est est l'infrastructure principale qui émet des nuisances sonores. Le site se trouve dans une zone exposée aux bruits de l'A20 (LD 55), mais n'est pas dans un secteur affecté par le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Saint-Pantaleon-de-Larche est concernée par le PPRN Inondation du bassin de la Vézère. Pas de PPRT établis sur la commune mais sur la commune de Brive-la-Gaillarde.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPR Inondation a été approuvé le 29 août 2002.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non présumé, pas d'industrie sur le site auparavant. pas de site pollué ou référence BASOL, CASIAS, recensé au droit du site ou aux abords du terrain selon BDSS InfoTerre Un site en SIS à 630m à l'est sud-est.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Premier captage AEP à 1.35 km au Nord du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le plus proche est à 2,5 km au sud-est il s'agit de la vallée de la Planchetorte, AC2-130010457-626

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les zones Natura 2000 les plus proches au titre de la Directive HABITATS sont les suivants : - La Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale 19/24 (identifiant FR7401111) à 790 m à l'Ouest ; - Les Pelouses calcicoles et forêts du Causse corrézien (identifiant FR7401119) à 6.9 km au Sud du site ; - La Vézère (identifiant FR7200668) à 6 km à l'Ouest
D'un site classé ?	☐	☒	Plusieurs immeubles inscrits et classés sont présents au centre-ville de Brive-la-Gaillarde à 4.5 km à l'Est du site. Site classé AC2-130010457-615 la Butte de Turenne et ses environs à 13 km au sud-est.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	De l'eau issue du réseau public d'eau potable (AEP) uniquement, utilisée pour les besoins sanitaires, le nettoyage occasionnel des sols et véhicules et besoin incendie (poteau) Aucun forage d'eau souterraine n'est projeté.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site est place en zone industrielle, il est desservi par le reseau d'eau AEP public, qui sera utilisee pour les besoins sanitaires essentiellement et occasionnellement pour le nettoyage des sols et vehicules et l'alimentation du poteau incendie . Les eaux usees sanitaires seront collectees sur le reseau collectif public exterieur puis dirigees et traitees dans la station d'epuration collective
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain est place au sein de la zone industrielle de la Marquisie. Il est entierement artificialise, il ne presente aucune zone d'habitats propice a la biodiversite. Le site n'empiete pas sur les terres agricoles a usages de prairies au Nord, Nord-Est et est du site. Les futurs rejets aqueux se dirigent sur les reseaux de collecte collectif exterieur.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est classee au titre de la Directive HABITATS, il s'agit de la Vallee de la Vezere d'Uzerche a la limite departementale, c'est-a-dire le cours d'eau La Vezere affluent de la Dordogne, il se se situe a 790 m a l'Ouest du site. Les activites du site n'auront pas d'incidence sur cette zone classee compte tenu de la distance d'eloignement et de l'absence de rejet direct aqueux sur ce cours d'eaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est entierement place en zone d'activites industrielles. Selon le PLU de Saint-Pantaleon-de-Larche, le site est classe en zone Ux. Il est deja entierement artificialise.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Pas de PPRT sur la commune de Saint-Pantaleon-de-Larche mais sur la commune de Brive-la-Gaillarde. Des ICPE soumises a autorisation et enregistrement sont presentes a moins de 1 km du site. Il s'agit des societes : SYTTOM-UIOM BRIVE a 440 m au Nord-Ouest, KOHLER France a 676 m au Sud-Est, BLEDINA SA a 743 m au Sud-Est et EURALIS a 830 m
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PPRi du bassin de la Vezere approuve le 29 aout 2002 Site place en zone bleue claire qui correspond a une zone deja urbanisee ou l'alea d'inondation est faible ou moyen. Les dechets collectes sont places sur un sol betonne raccordee a un bassin de retention. Il ne s'agit que de dechets non dangereux non entrainables par les eaux du fait de leur densite.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Emission diffuse de poussieres et gaz inherents aux vehicules de transports. Pas de rejet atmospherique canalise du fait des activites. Rejets eaux usees sanitaires dans STEP collective.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Plusieurs vehicules sont susceptibles d'apporter et expedier des dechets : 20ene de rotation de vehicules par jour type PL, VL et utilitaires legers
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Lie au trafic des vehicules entrants et sortants, aux chocs des dechets metalliques, au fonctionnement des engins de manutention, (pelle mecanique avec grappin) et de la presse-cisaille
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Lie au fonctionnement des entreprises voisines de la zone industrielle, du trafic l'axe routier A20 a 677 m a l'Est du site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Pas de dechet putrescible admis sur le site.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Oui potentiellement du fait du fonctionnement de la presse-cisaille et du dechargement des dechets metalliques sur le sol betonne mais faible neanmoins et limite a l'emprise du site
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage du site en exterieur uniquement en periode hivernale. Extinction des lumieres la nuit lorsque le site est ferme.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairages exterieurs par les societes voisines dans la zone industrielle de la Marquisie.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	De facon diffuse seulement : poussieres et gaz d'echappement des engins de manutentions, presse cisaille et de vehicules de transports.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejets d'eaux pluviales de ruissellement des etanches exterieures, collectees dans un bassin de retention puis traitees par un decanteur separateur d'hydrocarbures.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales sont ensuite rejetees sur un fosse collectif d'eaux pluviales qui se deverse dans La Correze a 250 m au Nord.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux usées sanitaires évacuées sur le réseau collectif public extérieur puis dirigées et traitées dans la station d'épuration collective la plus proche. Rejets d'eaux pluviales de ruissellement issues des voiries, parkings, zones de transit des déchets potentiellement souillées traitées par decanteur séparateur d'hydrocarbures. Pas d'eaux résiduelles industrielles produites.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de déchets ménagers du fait du personnel et activité de bureaux. Production de boues et eaux hydrocarbonées du fait de la présence d'un decanteur séparateur d'hydrocarbure à entretenir tous les ans. Site même de collecte, regroupement, tri et stockage de déchets métalliques non dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche du site est présent sur la commune de Saint-Pantaleon-de-Larche, il s'agit de l'église Saint-Pantaleon située à 2.7 km au Sud-Ouest du site. Le site n'est pas localisé à proximité d'un chantier archéologique. Le chantier le plus proche se situe dans le centre Brive-la-Gaillarde, Abords de la collégiale Saint-Martin à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) à environ 5 km à l'Ouest du site. La commune Saint-Pantaleon-de-Larche
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Site déjà en activités au sein de la zone industrielle de la Marquisie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'ICPE sous régime d'autorisation en projet avoisinant le site à moins de 100 m. Pas de projet de grande ampleur (route à 2x2 voies, chemin de fer, aéroport) aux abords du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En fonctionnement normal : Protection des sols, sous sols et nappes d'eaux souterraines via une dalle de beton au droit de toutes les aires de gestions de tous les types de dechets collectes avec verification de l'etat de facon quotidienne. Les eaux pluviales de ruissellement sont collectees sur un bassin de retention puis traitees au moyen d'un decanteur separateur d'hydrocarbures. Auto-surveillance du rejet par prelevements d'eaux 1 fois par an. Emission de bruit : site au sein d'une zone industrielle mais quelques habitation a proximite . Surveillance via des mesures de bruits dans les 6 mois suivant le debut d'exploitation puis tous les 3 ans. Les dechets produits sur le site sont expadies dans des filieres autorisees. En fonctionnement degrade : En cas d'incendie, confinements des flux thermiques au sein du site, confinement des eaux d'extinction au sein d'un bassin de retention, presence d'extincteurs. En cas de deversement, presence d'aires de travail etanches, presence de produits absorbants, site pouvant etre mis en retention par arret des pompes de vidange du bassin de retention. Le dossier de demande d'autorisation ICPE comprendra l'ensemble necessaires a la bonne comprehension du projet de modification y compris les mesures prises en faveur de la protection de l'environnement et de la maitrise des risques envers les tiers.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

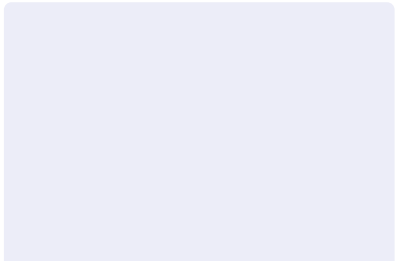
Nom ELOY

Prénom Alison

Qualité du signataire Directrice Administrative

À Brive La Gaillarde

Fait le 09-01-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)